



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU LUNDI 21 DECEMBRE 2020

Nombre de Membres L'an deux mille vingt et le lundi vingt-un décembre à vingt heures trente minute, le
- Afférents 19 Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit
- En Exercice : 19 par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU,
- Présents : 15 Maire.
- Ayant pris part : 19

Date de convocation **Présents** : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-
14/12/2020 Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ, Mme Mélanie BOCCALON ; M. Jean-Pierre
LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-
Date d'affichage Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ;
14/12/2020 Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Excusés représentés : M. Christian BAÏSSE (*représenté par Mme Marie-Claude ROBERT*)
; Mme Pascale BARNA-LEGRAND (*représentée par Mme Dominique GODOT-RAMADE*) ;
Mme Hélène POLDERVAART (*représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU*) et M.
Alain JAME (*représenté par M. Raoul de RUS*).

Monsieur Jean-Pierre LESCURE a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-116 : Démolition de l'ensemble immobilier sis 1 et 3 avenue des Pyrénées

Dans le cadre du Projet du réaménagement du centre bourg de Montredon-Labessonnié, la Commune a adopté par délibération en date du 30 mars 2015 la proposition d'achat de l'ensemble immobilier sis 1 et 3 avenue des Pyrénées.

Les immeubles situés au centre du village occultent la vision des véhicules provenant des principaux axes routiers. L'espace libéré permettrait de sécuriser le carrefour principal du centre du village en améliorant la vision des automobilistes et en améliorant l'angle de rotation des véhicules à gros gabarit et libérant une zone de stationnement pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite mais aussi de détente.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la démolition de l'ensemble immobilier sis 1 et 3 avenue des Pyrénées. Il précise que le Conseil Communautaire de la communauté de communes Centre Tarn a, par délibération du 14 décembre 2020, instauré le permis de démolir.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (2 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 16 voix POUR) :

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir sur le bien évoqué ci-dessous et à signer tous les actes relatifs à cette affaire,

- ACTE qu'après réception d'un avis favorable à la démolition des autorités compétentes, délais de recours écoulés, la démolition aura lieu à tout moment dans les trois ans et avec possibilité de report de deux fois un an si nécessaire.
- DECIDE de la démolition de l'ensemble immobilier sis 1 et 3 avenue des Pyrénées et de la mise en sécurité des bâtiments jouxtant les n°1 et n°3 avenue des Pyrénées.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul CHAMAYOU.

